

Les éoliennes, une menace pour la santé?

Nord vaudois n Le député sainte-crix Yvan Pahud développera, aujourd'hui, une interpellation au sujet des projets de parcs éoliens dans le canton. En cause: les risques potentiels pour la santé liés à la proximité des installations avec les habitations.

Le débat éolien ne faiblit pas. Boosté par les vents favorables de la Berne fédérale, le Conseil d'Etat semble même plus déterminé que jamais à intégrer l'éolien dans le paysage vaudois. Le Gouvernement pourrait, toutefois, se voir freiné dans son élan. En cause: une interpellation signée du député sainte-crix Yvan Pahud –développée aujourd'hui au Grand Conseil vaudois–, qui interpelle l'Exécutif, notamment quant aux risques pour la santé liés à une présence trop proche des éoliennes avec les habitations. Le Nord-Vaudois déplore l'absence de base légale fixant les distances minimales entre les éoliennes et les zones habitées. «Les autorités se fondent sur des recommandations d'organisations spécialisées qui fixent une distance de 300 et 500 mètres. Mais elles datent d'une époque où les éoliennes ne dépassaient pas 100 mètres de hauteur, confie-t-il. Or, aujourd'hui, les installations se dressent à 150, voire même 200 mètres de haut. La quantité de décibels dégagée n'est donc pas la même. Les problèmes liés aux infrasons, encore peu étudiés, ne sont pas non plus pris en compte.»

S'inspirer de la «règle de dix»

A l'instar de ce qui se fait ailleurs en Europe, Yvan Pahud demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures concrètes, en s'inspirant par exemple du Gouvernement de Bavière, qui applique «la règle de dix», une base légale qui exige qu'une éolienne doit être distante des habitations de dix fois sa hauteur, au minimum. «Selon les estimations, près de 25% de la population vivant à proximité des éoliennes sont touchées. J'attends du Gouvernement qu'il prenne une bonne fois pour toute position sur la question de la santé», poursuit-il. De là à adopter un moratoire sur les éoliennes? «Oui. Tant qu'il n'y a pas de réponse claire à ce sujet, on devrait bloquer la construction de parcs éoliens», déclare le député. Et d'ajouter: «Le Conseil d'Etat du canton de Thurgovie a récemment pris la décision de supprimer les parcs éoliens de son plan directeur. Le Conseil d'Etat vaudois ferait bien de s'en inspirer et de faire de même dans un but de précaution.» Jacqueline de Quattro, la cheffe du département du territoire et de l'environnement, a trois mois pour donner sa réponse.

En tout, pas moins de huit projets de parcs éoliens concernent, tout ou en partie, le district Jura-Nord vaudois. Ceux de Provence, Grandsonnaz, Grandevent et Bel Coster sont en cours de développement, alors que ceux de Sainte-Croix, Sur Grati, Mollendruz et Eoljoux sont déjà mis à l'enquête. Pour rappel, les trois éoliennes de Cronay ont été abandonnées par leurs promoteurs.

VO Energies assure avoir pris des précautions

Pour Stéphane Constantini, syndic de Vallorbe et vice-président du conseil d'administration de VO Energies, promoteur du parc éolien Sur Grati, aucun risque sur la santé n'est, à ce jour, scientifiquement prouvé. «Nous avons néanmoins fait preuve de toute la prudence nécessaire, explique-t-il. La maison la plus proche se trouvera à une distance de 700 mètres.

Le quartier de Vallorbe le plus proche des installations se situera, lui, à 1500 mètres environ de l'éolienne.» Et d'ajouter, en référence à l'interpellation déposée par Yvan Pahud: «Je suis d'avis de donner la parole aux habitants des communes concernées. Pour Sur Grati, tout s'est fait dans les règles. Chacun devrait balayer devant sa porte.» Pour rappel, le projet de Sur Grati prévoit l'installation de six éoliennes (150 mètres de haut) sur les communes de Premier, Vallorbe et Vaulion.